



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 4 août 2021 à 19h00 /
2021eko abuztuaren 4eko biltzarra, arratseko 19ak

Date de la convocation / deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
29 juillet 2021 / 2021eko uztailaren 29a	27	17

Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Antoine COGNAUD, Nathalie DEJEAN, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Joana IRIGARAY, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Gorka TABERNA

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Ann SIMON (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)
 Laetitia LAC (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)
 Thomas OYARZUN (ek) à Anita LACARRA (ri)
 Thierry TALAZAC (ek) à Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER (i)
 Murielle LEIZAGOYEN GALARDI (k) à Pascal PEYREBLANQUE (ri)
 Max-Henri BLOT CHAMPENOIS (k) à Antoine COGNAUD (ri)
 Didier ISASA (k) à Bénédicte LUBERRIAGA (ri)

Absents/ Hor ez izenak : Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD, Fabien LARROQUET

Secrétaire de séance / idazkaria : Marie Pierre CLAVENAD

2021-45 Autorisation de déposer une demande de Déclaration Préalable pour réfection toiture Zubiondo/ Zubiondoko teilatua antolatzeko aitzin-deklarazioa aurkezteko baimena

La présente demande de Déclaration Préalable concerne le bâtiment communal Zubiondo à Ascaïn. En effet, il existe des soucis d'étanchéité au niveau de la toiture vieillissante du bâtiment dont la couverture actuelle est en plaques ondulées fibro ciment amiantée.

Ces travaux consistent tout d'abord à remplacer la couverture d'origine amiantée par un panneau sandwich constitué d'une plaque en fibre-ciment (onde et couleur similaires à l'existant) et d'un isolant en polyuréthane.

Ensuite, il est prévu de mettre en place une isolation par l'extérieur (polystyrène expansé 120 mm) sur toutes les façades du bâtiment. Cette mise en place nécessitera la dépose de tous les appuis et génoises présents afin d'éviter au maximum les ponts thermiques. L'aspect final sera blanc, les volets seront remis en place.

Lors de la dépose de la couverture et afin de réaliser une étanchéité parfaite de l'ensemble, l'appareillage de tuiles en tête de mur pignon côté Est sera déposé et remplacé par une couverture en alu blanc.

Des puits de jour seront disposés aux mêmes emplacements que ceux actuels.

Il convient d'autoriser le Maire à déposer le dossier de demande de Déclaration Préalable correspondant.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

AUTORISE le Maire à déposer une demande de Déclaration Préalable correspondant au remplacement de la toiture amiantée et aux travaux d'isolation du bâtiment.

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.

Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,

Jean Louis FOURNIER

